

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 29 mai 2017

**DELIBERATION n°2017-24**

Le conseil d'administration s'est réuni le 29 mai 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 19 mai 2017.

Vu le Code de l'éducation, notamment les article L. 712-3 et R. 719-101,  
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 12 mai 2017,

**Point de l'ordre du jour :**

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 12 mai 2017.

**Exposé de la décision :**

Outre la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018, la commission des moyens a accepté deux dons dépassant le montant de la délégation du Président de l'Université, a approuvé le versement d'une subvention et a adopté les tarifs d'un diplôme.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Acceptation du don versé par la SAS Medtronic France (60 000€) ;
- Acceptation du fonds Thérèse et René Planiol (don d'archives) ;
- Approbation d'une subvention versée à l'UFR droit, économie et sciences sociales à l'association étudiante « Vertige » ;
- Approbation des tarifs du master 2 Erasmus Mundus IDOH.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

**1<sup>er</sup> vote :**

- Acceptation du don versé par la SAS Medtronic France (60 000€) ;
- Acceptation du fonds Thérèse et René Planiol (don d'archives) ;
- Approbation d'une subvention versée à l'UFR droit, économie et sciences sociales à l'association étudiante « Vertige ».

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions	0
Votes exprimés	28
<b>Pour :</b>	<b>28</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

**2<sup>ème</sup> vote :**

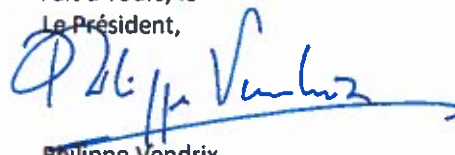
- Approbation des tarifs du master 2 Erasmus Mundus IDOH.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
<b>Pour :</b>	<b>23</b>
<b>Contre :</b>	<b>5</b>

**Pièces jointes :**

- Compte rendu de la commission des moyens du 12 mai 2017 ;
- Convention mécénat Medtronic ;
- Descriptif du fonds Planiol ;
- Demande de versement de subvention à l'association Vertige
- Dossier du master IDOH.

Fait à Tours, le **- 1 JUIN 2017**  
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil  
d'administration, consultable au secrétariat de la  
direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **- 2 JUIN 2017**

Transmise au recteur le : **- 2 JUIN 2017**

## COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 12 MAI 2017

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs: Christine POIRIER, Fabrice NORMAND, Hubert LARDY, Yves RAINGEAUD, Clovis TAUBER, Nathalie LECLERC, Véronique ROBERT, Monica ZAPATA, Emmanuel NERON, Bruno BOISSAVIT, François-Olivier TOUATI, Jean-Paul CHEMLA.

**PRESENTS A TITRE CONSULTATIF :** Madame et Messieurs : Corinne MANSON, Présidente, Eric-Alain ZOUKOUA, Vice –Président chargé des finances, NICOLE BODET-CASSEREAU, Agent comptable, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

**EXCUSES :** Messieurs: Patrick LAFFEZ, Alain BOTTON, DGS, Marie-Laure GELY.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<u>1-Débat d'orientations budgétaires 2018</u>	<p>P J : diaporama de présentation</p> <p>Le DOB est un aspect marquant de la nouvelle procédure budgétaire, bien qu'il ne soit pas nouveau, mais réaffirmé dans le cadre réglementaire de la GBCP. Le support présenté à la commission est une 1ere étape, sachant qu'une seconde aura lieu la prochaine réunion avec des estimations chiffrées, pour définir les choix et orientations à soumettre au vote du C A.</p> <p>Sont notamment abordées les questions des réserves des différentes unités budgétaires de l'établissement et de l'articulation avec l'évolution de l'offre de formation.</p>	<p>La commission prend acte de cette présentation.</p> <p>Pour traiter ces questions, la commission propose des réunions communes avec la recherche d'une part, avec la formation, d'autre part.</p>
<u>2-Présentation des réserves 2016</u>	<p>Ces réserves sont calculées comme l'an passé et, de la même façon, les unités budgétaires « masse salariale état » et « immobilier » ont été mises à zéro. Il est rappelé que les réserves résultent de la soustraction entre l'ensemble des dépenses décaissables et l'ensemble des recettes encaissables, telles qu'elles figurent au compte financier 2016.</p> <p>Par définition, la somme de toutes les réserves de l'établissement est égale à son fonds de roulement.</p>	<p>La commission prend acte de cette présentation. (Pas de communication au CA).</p>
<u>3-Questions diverses :</u>	<p><u>– Acceptation de dons (cf. documents joints) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAS Medtronic France: acceptation d'un don (mécénat) de 60 000€, selon convention jointe.</li> <li>- Fonds Thérèse et René Planiol : acceptation de ce don d'archives, conformément à la pièce jointe, n'entraînant aucune suggestion financière pour l'Université. Ce fonds sera</li> </ul>	<p>Approbation à l'unanimité des dons , selon propositions et de la subvention</p>

	<p>inscrit à l'inventaire à l'euro symbolique</p> <p>– <u>UFR DESS - Subvention à l'association étudiante « Vertiges » pour un voyage pédagogique :</u> proposition d'une subvention de 1600€, (ce qui excède la délégation donnée à M. le président).</p> <p>– <u>UFR pharmacie – tarif M2 Erasmus Mundus IDOH</u> (cf. fiche jointe):</p>	<p>Approbation des tarifs de 9000€ et 4500€, sous réserve qu'il soit précisé pour le conseil d'administration :</p> <p>- si les tarifs varient selon les cohortes,</p> <p>- que les tarifs soient justifiés par un tableau montrant l'équilibre financier du diplôme.</p>
--	---	---

***Prochaine Commission le 16 juin 2017***

## CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN DON DE RECHERCHE

**FY17 / A 1349318**

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La société MEDTRONIC France, société par actions simplifiées au capital au capital de 6 564 721,44 €, dont le siège social est situé 27-33 Quai Alphonse Le Gallo 92513 Boulogne Billancourt cedex, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 722 008 232,

Représentée par Monsieur Benoît HORN, Directeur de la Division Cardiovasculaire.

Ci-après dénommée « Medtronic »

ET

L'Université François Rabelais, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège social est 60 rue du Plat d'Etain, BP 12050, 37020 TOURS CEDEX 1 et représentée par son Président, M. Philippe VENDRIX,

Ci-après dénommée par « l'Université »

Agissant au nom et pour le compte du laboratoire, EA4245 CELLULES DENDRITIQUES, IMMUNOINTERVENTION ET GREFFES dirigé par M. Christophe BARON

L'Université et Medtronic sont ci-après désignés conjointement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

### PREAMBULE

Le Laboratoire mène des recherches sur le phénomène d'ischémie reperfusion et sur l'impact des réactions immuno-inflammatoires ci-après désigné « les Projets ».

A cet effet Medtronic a décidé d'accorder un don à l'Université afin de promouvoir la recherche dans le domaine des Projets et souhaite par la présente convention définir les modalités selon lesquels le don sera attribué à l'Université en vue de soutenir la recherche dans le domaine cardiovasculaire.

II A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il a été décidé entre les Parties que Medtronic allait procéder au versement d'un don pour participer au financement des travaux de recherche réalisés dans le cadre des Projets.

La présente convention a pour objet de définir et formaliser les conditions afférentes au versement du don de Medtronic pour le soutien des Projets.

## Article 2 : CONDITION DE VERSEMENT DU DON

Medtronic procédera au versement de 60 000 € (soixante mille euros) H.T. à l'Université à la signature de la convention.

Le versement devra être fait par virement sur le compte bancaire de l'Université dont les coordonnées bancaires (RIB) sont :

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque 10071	Code guichet 37000	N compte 00001000075	Clé 77	Domiciliation TPTOURS	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1370	0000	0010	0007 577
Titulaire du compte UNIVERSITE F RABELAIS				BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1	
60 RUE DU PLAT D ETAIN BP 12050 37020 TOURS CEDEX 1 - FRANCE					

La somme précitée sera utilisée par l'Université jusqu'à épuisement des fonds sans conditions de délai, et sans justificatifs financiers.

Les présentes modalités financières ne sont aucunement exclusives à d'autres financements que l'Université pourrait obtenir de tiers dans le cadre de subventions, de bourses d'étude, ou autres.

## Article 3 : CONDITIONS DU DON

Le don sera affecté par l'Université exclusivement à la réalisation des Projets et n'utilisera par conséquent la somme précitée qu'à cette seule fin.

L'Université déclare ne pas bénéficier à titre individuel, de manière directe ou indirecte des fonds versés ou d'un avantage en nature (article R.5124-66 du CSP).

L'Université s'engage à ce que les fonds reçus soient uniquement utilisés à des fins collectives et ne soient pas destinés à procurer un avantage individuel à un ou à des membres d'une profession mentionnée ou étudiants mentionnés aux articles L.4113-6, L. 4321-20, L. 4311-28 et L. 4343-1 du Code de la Santé Publique.

Dans les deux mois (2) qui suivent la résiliation ou l'arrivée à échéance de la présente convention, l'Université s'engage à fournir à Medtronic, à l'issue de la réalisation des travaux faisant l'objet de la convention, un document précisant l'avancement de ses recherches.

Medtronic se dégage de toute responsabilité assurantielle dans le cadre de cette convention.

Il est précisé que le don est effectué par Medtronic à titre désintéressé. Il n'entraîne aucune obligation ni contrepartie de la part du Laboratoire, autre que celles mentionnées aux présentes.

Il est précisé au titre des présentes que le versement par Medtronic du montant spécifié à l'article 2 ci-dessus en soutien aux Projets ouvre droit à la réduction d'impôt tel que stipulé à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Afin de permettre à Medtronic de bénéficier de ces mesures fiscales, l'Université s'engage à établir, après réception du don, un reçu attestant des sommes versées et définitivement acquises par l'Université.

Ce reçu devra être transmis à Medtronic dans les meilleurs délais suivant le versement.

#### **Article 4 : ASSURANCE ET MODALITES DE REALISATION**

L'Université mettra en œuvre tout le savoir-faire, toute la compétence et tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des Projets, objets de la présente convention.

L'Université s'engage avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer la couverture de son personnel et de ses agents respectifs conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables et procède aux formalités légales qui lui incombent

L'Université s'engage à, dans la mesure où cela est compatible avec ses statuts, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Dans le cas présent la règle selon laquelle « l'Etat est son propre assureur » s'applique à l'Université. En conséquence il garantit sur son budget les dommages qu'il pourrait causer à des tiers du fait de son activité.

#### **Article 5 : PROPRIETE INTELECTUELLE**

##### **5.1 – PROPRIETE DES DROITS**

L'Université reste propriétaire du savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de la réalisation des Projets.

L'Université sera par ailleurs considérée comme propriétaire de l'ensemble des données brutes ou analysées, procédés, produits, savoir-faire et/ou information résultant de l'exécution des Projets (les « Résultats »).

##### **5.2 – MAINTIEN ET PROTECTION DES RESULTATS**

L'Université est seule responsable et décisionnaire de la stratégie de propriété industrielle et intellectuelle et de son exécution. Il gère dans ce cadre, les conditions de protection et de défense des Résultats à sa seule discrétion et à ses propres frais.

## **Article 6 : CONFIDENTIALITE**

Pour les besoins du présent article on entend par Informations Confidentielles, toutes informations, et/ou toutes données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment tout document écrit ou imprimé, tout échantillon, modèle, données cliniques et/ou connaissance brevetable ou non et relatives aux activités du LABORATOIRE et de Medtronic.

Chaque PARTIE s'engage par les présentes à ne pas publier, divulguer et/ou utiliser de quelque façon que ce soit les Informations Confidentielles, appartenant à l'autre PARTIE dont elle pourrait avoir connaissance et/ou dont les salariés de Medtronic ou les membres du LABORATOIRE pourraient avoir accès, soit de visu lors de leur présence dans les locaux de l'Université ou à quelque autre occasion, lors de l'exécution de la présente convention et ce, tant que lesdites informations ne seront pas du domaine public. Cet engagement restera en vigueur pendant la durée de la convention et les cinq (5) ans qui suivent sa résiliation ou son arrivée à échéance.

La Partie ayant accès à une Information Confidentielle et/ou qui reçoit une Information Confidentielle s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel de ladite information et à la traiter avec le même degré de protection que celui qu'elle met en œuvre pour protéger/préserver ses propres informations confidentielles contre toute divulgation à un tiers, lequel ne saurait en aucun cas être inférieur à un strict devoir de précaution.

Chaque Partie s'engage à obtenir de ceux de ses employés ou des personnes placées sous sa responsabilité, qui seront amenés à connaître tout ou partie de ces Informations Confidentielles, l'adhésion pleine et entière à un engagement de confidentialité au moins identique dans l'étendue et dans ses dispositions au présent engagement de confidentialité, et s'engage à assumer, vis-à-vis de l'autre Partie, l'entière responsabilité de tout manquement à ces obligations.

Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations qui :

- seraient dans le domaine public à la date de leur communication ; ou
- seraient déjà connues de la Partie les recevant à la date d'entrée en vigueur de la présente convention ; ou
- seraient par la suite reçues d'un tiers ayant le droit d'en disposer ;

Étant toutefois précisé que, dans les deux derniers cas, la preuve du caractère non confidentiel de l'information pèse sur la Partie qui la reçoit.

## **Article 7 : PUBLICATION**

L'Université déclare reconnaître que Medtronic sera amenée à communiquer sur son soutien à la recherche dans le domaine des Projets.

A ce titre, L'Université autorise expressément Medtronic à faire état oralement et/ou par écrit, des objectifs généraux des Projets et du montant du don indiqué à l'article 2.

Medtronic s'engage, dans le cadre de ses communications, à ne pas divulguer d'information confidentielle et/ou de détails susceptibles de nuire aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle issus des Projets ou susceptibles de porter atteinte à la validité scientifique des Résultats des Projets.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur cinq (5) ans après l'expiration ou la résiliation de la présente convention.



L'Université s'engage à informer préalablement Medtronic de tout projet de publication ou de communication orale et/ou écrite de quelque nature que ce soit sur le travail réalisé grâce au don de Medtronic et relative aux Projets (les « Publications ») et à fournir, à titre confidentiel, à Medtronic un exemplaire des Publications.

L'Université s'engage par ailleurs à mentionner, dans toutes les Publications, le soutien financier de Medtronic.

Une Partie ne pourra utiliser, par écrit ou oralement, le nom et le logo de l'autre Partie ou de l'un des membres de son personnel dans le cadre des Publications qu'après avoir obtenu l'accord écrit, exprès et préalable de ladite Partie.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur cinq (5) ans après l'expiration ou la résiliation de la présente convention.

## **Article 8 : DUREE**

La présente convention entre rétroactivement en vigueur à compter du 01 Janvier 2017 et s'exécutera pour la durée correspondante à la réalisation des Projets et au plus tard jusqu'au 31 Décembre 2018.

Il est précisé que toute modification de la présente devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux Parties.

## **ARTICLE 9 – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 9.1 – INDEPENDANCE DES PARTIES**

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, engagements, prestations, produits et personnels.

### **ARTICLE 9.2 – INTEGRALITE**

La présente Convention constitue l'entier accord des Parties quant à son objet visé aux présentes. Il annule et se substitue en toutes dispositions à tout projet, toute offre, accord, communication, oraux ou écrits, préexistants relatifs au même objet.

### **ARTICLE 9.3 – INVALIDITE PARTIELLE**

Si une ou plusieurs des dispositions de la présente convention devait être tenue pour invalide, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité, sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la stipulation invalide. Les Parties se concerteront alors afin de remplacer la stipulation invalide par une stipulation valide en respectant l'esprit général de la présente convention.

## **ARTICLE 10 : TRANSPARENCE**

En vertu des articles R.1453.2 II et R. 1453.3 I. du Code de la Santé Publique, Medtronic France rendra public, l'existence, l'objet et la date de signature du contrat, ainsi que le montant, la date et la

En application des articles 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés le Consultant dispose d'un droit d'accès aux informations publiées ainsi que d'un droit de rectification des informations inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. L'obligation de publication étant d'ordre légal, le droit d'opposition ne sera pas applicable.

## ARTICLE 11 : JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

La présente convention est soumise au droit Français

Tout différent survenu à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention et de ses éventuels avenants, qui ne pourra être résolu de façon amiable, devra être soumis aux Tribunaux compétents.

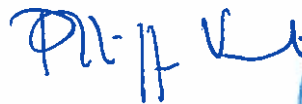
Fait en deux (2) exemplaires, dont un (1) remis à chacune des Parties

POUR Medtronic  
Directeur de la Division CVG  
M. Benoît HORN



Date 21/04/2017

Pour l'Université François Rabelais de Tours  
Le Président  
M. Philippe VENDRIX



Date 27/04/2017



# **Conservation et valorisation du fonds Planiol conservé à la bibliothèque de médecine Emile-Aron de l'université François-Rabelais de Tours.**

## **Le fonds Thérèse et René Planiol**

Au décès de Madame Thérèse Planiol, la Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau est l'unique héritière du patrimoine de Madame Planiol. Léandre Pourcelot a été désigné par Mme Planiol comme l'un des deux exécuteurs testamentaires (avec l'ancien notaire de Mme Planiol).

Le château de Saint Senoch a été vendu, ainsi que l'ensemble des biens mobiliers (meubles, livres, objets divers...), au profit de la Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau [www.fondation-planiol.fr](http://www.fondation-planiol.fr) (président Claude Charuel, secrétaire Yves Tillet, trésorier Léandre Pourcelot).

Une partie de cette bibliothèque, appartenant à Marcel Planiol, père de René Planiol et juriste de renom international, breton d'origine (1853-1931), a été donnée à l'université de Rennes en complément d'un fonds Marcel Planiol déjà existant.

Les archives ainsi qu'une partie de la bibliothèque de monsieur et madame Planiol présentant un intérêt scientifique ou patrimonial sont conservées à la bibliothèque de médecine Emile-Aron de l'université François-Rabelais de Tours.

Le programmeur électromécanique construit par René Planiol en 1966-1967 dans l'une des dépendances du château ainsi que l'ascenseur mobile dans la bibliothèque restent temporairement propriété de la Fondation Thérèse et René Planiol. Ils pourraient former le second élément du fonds Planiol reconnu par l'université de Tours et la Fondation du patrimoine mais restent sur place. Les nouveaux propriétaires, monsieur et madame Triplet, en sont les dépositaires.

### **1 - Les archives de Thérèse et René Planiol conservées à la BU de médecine Emile-Aron.**

Le fonds, qui représente un volume d'environ 70 mètres linéaires, comporte des documents manuscrits et dactylographiés à caractère professionnel ou personnel, des photographies personnelles ou professionnelles, des affiches, des plans, des cassettes audio, des objets divers (par exemple, des médailles liées à l'activité médicale de T. Planiol). Ce fonds d'archives remarquables concerne également l'ascendance de René Planiol.

Il comporte en particulier plus d'un millier de carnets manuscrits rédigés par Thérèse et René Planiol s'étendant sur une période allant de la fin des années 1920 jusqu'à 2013. Ces carnets se distinguent par la diversité de leur contenu : cours de l'Ecole normale supérieure dans les années 1920-1930, vie quotidienne, travaux de restauration et d'aménagement du château, récits d'expériences scientifiques de René Planiol (dont la construction du programmeur).

Réaliser l'inventaire et le classement du fonds d'archives est l'une des priorités de la bibliothèque de médecine. Le recrutement d'un archiviste contractuel financé par la Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau sera nécessaire.

### **2 - Le programmeur et l'ascenseur mobile du château de Saint Senoch :**

Le programmeur et l'ascenseur mobile conçus et construits par René Planiol sont conservés au château de saint Senoch. L'université François-Rabelais de Tours a manifesté son intérêt pour la restauration et la valorisation du programmeur. La Fondation du patrimoine a exprimé son soutien à tout projet de restauration mené en partenariat avec d'autres acteurs tels que l'université François-Rabelais, le CNAM, monsieur et madame Triplet les propriétaires du château...

Des travaux de recherche et de valorisation peuvent d'ores-et-déjà être entrepris à partir de ce fonds. Un projet de convention entre l'université de Tours (le service commun de documentation en particulier), la fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau ainsi que les propriétaires du château de Saint Senoch M. et Mme Triplet, est en cours. Dans le cadre de ce projet de convention, la fondation Thérèse et René Planiol s'engage à valoriser l'héritage de Thérèse et René Planiol à hauteur de 100 000 euros. Une partie de cette somme sera consacrée à l'archivage et la conservation du fonds. L'autre partie sera utilisée dans le cadre de cofinancements de travaux de recherche et de valorisation de ce fonds.

Le service commun de documentation s'engage à valoriser ce fonds d'archives en favorisant des travaux universitaires en partenariat avec d'autres services de l'université et des institutions extérieures.

Au sein de l'université François-Rabelais les partenaires identifiés sont : la faculté de médecine, la faculté des sciences et techniques, le laboratoire d'informatique de l'Université François-Rabelais de Tours, le Greman (groupe de recherche en matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologies), l'IUT (département sciences de l'information et de la communication et GEII).

A l'extérieur de l'université François-Rabelais, des partenaires ont déjà été identifiés : l'École nationale des chartes (Paris), l'École normale supérieure de la rue d'Ulm (Paris), l'École des Hautes Etudes en sciences sociales (Paris), le Conservatoire national des arts et métiers (Paris et Région Centre), la Fondation du patrimoine, les archives municipales de Tours, le bureau de recherche en géologie minière (BRGM), les ciments français, Turbomeca...). Certains se sont déjà engagés dans ces travaux d'étude et projets de valorisation, d'autres sont à contacter.

## **Biographies de Thérèse et René Planiol**

**René Planiol** est un ingénieur et chercheur français né à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) le 15 août 1900 et décédé à Tours (Indre-et-Loire) le 5 octobre 1979.

### *Ingénieur et chercheur*

René Planiol est le fils de Marcel Fernand Planiol, célèbre professeur à la faculté de droit de Paris, et de Madeleine Jeanne Claudel. Ils ont cinq enfants : une fille et quatre garçons. René le cadet est ingénieur de l'école supérieure d'électricité. Deux de ses frères aînés sont au front pendant la Grande Guerre : Jean termine comme pilote d'avion, mais perd la vie au cours d'une mission en juin 1918; André, fantassin de la première heure, est grièvement blessé en 1915 ; il continue la guerre dans l'artillerie, où il met au point la technique de détection au son de l'artillerie ennemie ; il est nommé officier en 1917.

Au printemps 1920, René entre comme chercheur débutant dans le laboratoire de Gustave Auguste Ferrié\*, à la Radiotélégraphie militaire. Grâce à ce dernier, il sera rapidement admis comme chercheur au laboratoire de physique de l'École normale supérieure de Paris, et il devient un des collaborateurs et le confident du directeur, le professeur Henri Abraham (Paris 1868-Auschwitz 1943). En parallèle, il passe une licence de mathématiques à la Sorbonne.

René Planiol était un excellent chercheur et un « technicien » remarquable. Il abordera des domaines variés de la physique appliquée. On peut citer :

-La mise au point de techniques de télégraphie sans fil aussi bien pour l'émission que pour la réception de signaux électromagnétiques. Il participe à la réalisation d'un ensemble destiné à l'enregistrement mécanique des grands émetteurs américains (magnéto-oscillographe écrivant le message sur une bande de papier : Abraham et Planiol, 1922).

-La mesure de temps, en participant à l'utilisation des premiers multivibrateurs à tube électronique (lampe triode TM, « télégraphie militaire »).

-Les études sur la production d'ions et de luminescence à partir de jets moléculaires ou de jets atomiques dans le vide (Planiol, 1935 et 1936).

-Le perfectionnement des compresseurs pour moteurs d'avion. En 1941, il dépose un brevet, aux USA, avec son frère André Planiol. Ce dernier est co-fondateur de la société Turbomeca (Paris 1938) avec le physicien polonais Joseph Szydlowski.

-Le développement de techniques pour la fusion de particules solides dans un flux gazeux, ainsi que pour leur pulvérisation par centrifugation sous vide (brevets 1958 et 1978). Le rotor expérimental de René Planiol est exposé au Musée des Arts et Métiers à Paris. Ces travaux de sidérurgie, dont le but était la réduction du minerai de fer par l'hydrogène, avaient débuté dans les années 1920 (collaboration avec le Brésil). Ils ont été relancés en 1943 par René Planiol et un groupe de réfugiés à New-York, dont Pierre Auger et Francis Perrin, et poursuivis en Touraine par René Planiol jusqu'à son décès. Plusieurs contrats successifs ont été signés avec la SFAC (Société des Forges et Aciéries du Creusot, devenue Framatome). Malheureusement, les sidérurgistes n'ont jamais vraiment adhéré à cette technique.

Parmi les nombreux amis de René Planiol, il faut citer le célèbre aviateur et romancier Antoine de Saint-Exupéry, avec lequel il aura des discussions techniques et philosophiques.

Durant ses séjours aux USA, René Planiol a l'occasion de rencontrer les grands physiciens et théoriciens comme Albert Einstein et Robert Oppenheimer (« père » de la bombe atomique) à l'Université de Princeton, New Jersey. Pendant la guerre, il reste aux Etats-Unis où ses compétences concernant les accélérateurs de particules lui valent de nombreux contacts avec Georges Placzek, et une amitié qui se prolongera bien après la fin de la guerre. Il fait partie du Bureau scientifique de la Délégation de la France libre mis en place par Louis Rapkine, arrivé à New York avec Henri Laugier (ex-directeur du CNRS) le 26 août 1940. Ils recruteront trente-cinq scientifiques éminents de janvier 1942 à janvier 1943 avec l'aide financière et logistique de la fondation Rockefeller. René Planiol devient également un des enseignants de l'« École *libre* des hautes études ELHE», école créée à New-York le 11 novembre 1941 et inaugurée le 14 février 1942 (Président fondateur: Henri Focillon, Président de la section Sciences : Jean Perrin (prix Nobel de Physique 1926) puis Jacques Hadamard). L'ELHE a un double but : regrouper (et faire reconnaître) les élites en exil (19 membres du bureau scientifique font partie de l'ELHE) et donner une solide formation à de jeunes exilés dans la tradition de l'École *pratique* des hautes études.

En octobre 1947, à Paris, René Planiol fait la connaissance de Thérèse Dupeyron\*, alors interne dans le service de pédiatrie du professeur Robert Debré aux Enfants-Malades à Paris. Ils se marient à New-York en 1948. René aidera ensuite Thérèse à mettre au point un dispositif mécanique de gamma-encéphalographie<sup>1</sup>.

En 1951, René et Thérèse Planiol acquièrent le château de Saint-Senoch à Varennes. A sa retraite, René Planiol y poursuit ses recherches sur la pulvérisation centrifuge de matériaux sous vide. Pour la bibliothèque du château occupant une vaste paroi, il y réalise un étonnant ascenseur pouvant se déplacer verticalement et horizontalement.

**Thérèse Planiol**, née Dupeyron est née à Paris (18<sup>e</sup>) le 25 décembre 1914, décédée à Varennes (Indre-et-Loire) le 8 janvier 2014. Elle est médecin, pionnière de la médecine nucléaire.

Née de père inconnu, abandonnée par sa mère à l'âge de 3 mois, elle est placée par l'Assistance publique de Paris dans une famille d'accueil de Sauxillanges (Puy-de-Dôme).

Son intelligence est vite remarquée par son institutrice qui obtient qu'elle suive des études secondaires au Lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand. Bachelière précoce, elle devint l'une des secrétaires de Louis Mourier, directeur général de l'Assistance Publique de Paris. Alors qu'elle voulait être médecin, celui-ci l'autorise à suivre une licence de sciences, qui se révéla être très utile pour sa future carrière. Serge Gas, successeur de Louis Mourier, lui permit de s'inscrire à la faculté de médecine; elle devint externe des hôpitaux de Paris durant les années de guerre 39-45. Brillante et travailleuse acharnée, elle fut nommée non sans mal (en raison du sexisme de l'époque) au concours de l'Internat des Hôpitaux de Paris de 1947.

Ambitionnant de devenir neuro-pédiatre, elle rencontre deux hommes qui lui seront d'une aide précieuse et auxquels elle restera très attachée : le professeur Robert Debré\* (1882-1972, il lui remettra la légion d'Honneur), et son chef de clinique Maurice Tubiana (1920-2013). A son retour de Berkeley (USA) ce dernier lançait des programmes de médecine nucléaire. Il guide Thérèse Planiol dans la préparation d'une thèse de doctorat qui devient une référence internationale, sur l'étude isotopique par le sodium radioactif des méningites tuberculeuses des jeunes enfants. Ce travail détermine l'orientation de Thérèse Planiol vers la Physique Médicale. Elle se passionne alors pour les applications des radio-isotopes (Médecine Nucléaire) en neurologie, une spécialité dont elle est un des pionniers au plan mondial.

Son mari, René Planiol (1900-1979), physicien, l'aidera pour la conception et la réalisation d'appareils prototypes nécessaires à la détection des tumeurs cérébrales par radio-isotopes (il lui fait connaître les grands physiciens comme Frédéric et Irène Joliot, Francis Perrin, ...). En parallèle, elle développe les toutes premières applications de l'échographie cérébrale pour la détection des hématomes et des tumeurs.

Admise d'abord comme chercheur à l'Institut National d'Hygiène (devenu INSERM), Thérèse Planiol devient ensuite Biologiste des hôpitaux au CHU de la Pitié Salpêtrière à Paris, où elle est l'assistante du Professeur Henri Fishgold, chef du service d'électroradiologie. Elle y met en place les bases de ce qui deviendra la gamma-encéphalographie et de l'écho-encéphalographie ultrasonore. Nommée à Rouen en 1967 au concours d'agrégation de physique médicale, elle devient la première femme professeur agrégée de médecine en France.

En 1968, elle quitte Paris pour Tours où elle est accueillie par les professeurs Georges Desbuquois\* et Emile Aron\*. Son ambition est d'associer des médecins et des ingénieurs pour créer un grand service d'explorations fonctionnelles non invasives au CHU Bretonneau, ainsi qu'un laboratoire de biophysique à la Faculté de Médecine. Elle donne rapidement à ces structures une réputation mondiale en s'appuyant essentiellement sur quatre personnes :

- Léandre Pourcelot, avec lequel elle fonde la Société française pour l'application des ultrasons en médecine et biologie (SFAUMB) en organisant son premier congrès à Tours en novembre 1972.

Elle en devient alors la première présidente. Elle participe l'année suivante à la création de la Fédération européenne des ultrasons en médecine et biologie (EFSUMB).

- Mireille Brochier et Roland Itti avec lesquels elle met au point la cardio-imagerie isotopique. Thérèse Planiol sera présidente de la Société française de biophysique et organisera le premier congrès de cette société à Tours en 1972.

- Jean-Claude Besnard qui installera dans son équipe l'immuno-diagnostic isotopique indispensable à l'endocrinologie, à la cancérologie et à l'infectiologie.

L'école de biophysique tourangelle devient rapidement une pépinière de talents et l'une des meilleures sur le plan mondial. Pendant douze ans, de 1968 à 1980, Thérèse Planiol coordonne très activement des recherches de haut niveau dans le domaine de l'imagerie médicale du fœtus à l'adulte. Ces travaux permettront par la suite le développement de trois services de médecine nucléaire et d'échographie au CHU de Tours, ainsi que la création de plusieurs équipes de recherche reconnues au plan international.

Retirée de la vie hospitalo-universitaire en 1980 elle accueille dans son château de Saint-Senoche à Varennes des réunions scientifiques nationales et internationales, ainsi que des concerts de haut niveau. Elle a publié plusieurs livres : un livre de références sur le diagnostic des lésions cérébrales par radio-isotopes, une autobiographie rééditée deux fois, une étude du parcours de femmes médecins et un recueil de ses poèmes. Une rue porte son nom à Sauxillanges (Puy-de-Dôme) et une autre à Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

Professeur Honoraire de la Faculté de Médecine de Tours, Officier de l'Ordre National du Mérite (1980), Commandeur de la Légion d'Honneur (2011), Thérèse Planiol a donné son nom à la promotion 2012 des docteurs de l'université de Tours. Elle fut honorée de nombreux prix dont le Prix du Rayonnement Français en 1986, le von Hevesy Prize en 1989 et la Médaille Antoine Béclère en 1996. Elle fut vice-présidente du XVIe Congrès Mondial de Radiologie, Paris, ICR'89.

Pour poursuivre son œuvre en faveur de la recherche sur le cerveau, elle décide en 2003 de créer, sur ses fonds propres, la " Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau ". Cette fondation sera reconnue établissement d'utilité publique en février 2005. Thérèse Planiol a fait de cette fondation sa légataire universelle avant son décès survenu le 8 janvier 2014.

Sandrine Leturcq, responsable de la Bu de médecine Emile-Aron  
Tours, le 20 avril 2017

Tours, le 24 Avril 2017

Jean Louis YENGUE  
Directeur de la spécialité Environnement, Territoire et Paysage  
du Master 2 Gouvernance Territorial  
Université François Rabelais de Tours  
BP 0607 – 37 206 Tours Cedex 3  
Mail : [yengue@univ-tours.fr](mailto:yengue@univ-tours.fr)  
Téléphone : 02 47 36 10 88  
Mobile : 06 67 30 22 91

A Madame le Doyen

Objet : Aide exceptionnelle du M2 ETP au remboursement des frais engagés par l'association VERTIGE pour le voyage pédagogique de fin d'année

Dans le cadre du M2 ETP, les étudiants du Master, via leur association, Vertige, ont organisé un voyage pédagogique en Croatie (du 06 au 14 avril 2017) pour étudier « La Croatie, un territoire au carrefour des civilisations et des paysages ». L'objectif est de consolider et mettre en pratique les connaissances acquises durant la formation.

Je demande la participation exceptionnelle du M2 ETP d'un montant de 1600,00 € pour le remboursement des frais engagés.

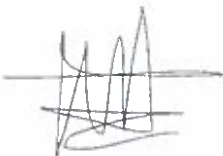
Deux conventions de travail pour l'année 2015-2016 (avec l'Agence d'Urbanisme de Tours et le Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire) ont permis au Master ETP, par le travail des étudiants et des enseignants, de recevoir 4000 €. C'est dans cette enveloppe que sera ponctionnée l'aide demandée. En effet, chaque année, le Master réalise des études pour différentes structures dont les bénéfices servent à couvrir une partie du financement du voyage de fin d'études de la promotion suivante.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Madame le Doyen, l'expression de mes sentiments distingués

Cordialement

Jean Louis Yengué



*Subvention accordée  
pour 1600 €.*

M<sup>me</sup> Le Doyen  
  
Nathalie ALBERT



Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

## MASTER ERASMUS MUNDUS "IDOH" "INFECTIOUS DISEASES AND ONE HEALTH"

### CREATION

**Intitulé : Master conjoint Erasmus Mundus "Infectious Diseases and One Health"**

**Composante de rattachement : UFR des Sciences Pharmaceutiques**

**Composante ou Université associée : UFR des Sciences et Techniques, UFR de Médecine  
Universitat Autònoma de Barcelona  
University of Edinburgh**

Observations : Le consortium IDOH a reçu un financement de l'Europe (EACEA) d'un montant maximal de 2 760 000 euros consistant essentiellement en des bourses d'études d'excellence pour les étudiants sélectionnés (Prise en charge des frais de participation, aide aux frais de transport et d'installation, aide mensuelle pour les frais de subsistance). Il y a 56 bourses prévues pour 72 étudiants au total (11 pour les étudiants des pays du Programme et 45 pour les étudiants des pays partenaires).

Les bourses pour les étudiants des EMJMD incluent :

une contribution aux frais de participation des étudiants (comprenant les frais d'inscription, les coûts de bibliothèque et de laboratoire, une assurance complète (notamment santé) et tous les autres coûts obligatoires liés à la participation des étudiants au Master)

une contribution aux frais de voyage et d'installations

une allocation mensuelle de subsistance pour la totalité du programme d'étude EMJMD.

Avis du Conseil d'UFR *	<input checked="" type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du 16 Mars 2017 <small>* Rubrique à compléter par l'U.F.R.</small>
Avis de la CFVU	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du 6 Avril 2017
Avis de la commission des moyens	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du 24 Mars 2017
Décision du CA	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du <small>Ne rien écrire dans ce cadre réservé à l'expertise</small>
<b>Enseignant(s) responsable(s)</b> <small>(2 au maximum)</small>	<b>Nom : Stéphanie GERMON</b>		<b>Statut : MCU</b>
			<b>Section CNU : 87</b>
	<b>UFR de rattachement : UFR des Sciences Pharmaceutiques</b>		<b>Téléphone : 02.47.36.73.46</b>
			<b>E-mail : stephanie.germon@univ-tours.fr</b>

<b>Niveau de recrutement</b> (Niveau d'entrée)	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal au bac <input type="checkbox"/> Bac+1 <input type="checkbox"/> Bac+2 <input checked="" type="checkbox"/> Bac +3 <input type="checkbox"/> Bac+4 <input type="checkbox"/> -Bac+5 <input type="checkbox"/> -Bac+6 et PLUS
<b>Niveau de sortie</b>	<input type="checkbox"/> -Bac+1 <input type="checkbox"/> Bac+2 <input type="checkbox"/> Bac +3 <input type="checkbox"/> Bac+4 <input checked="" type="checkbox"/> Bac+5 <input type="checkbox"/> -Bac+6 et plus
<b>Public(s) concerné(s)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> -Poursuite d'études <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue  Etudiant <input checked="" type="checkbox"/> <b>OU</b> Groupe spécifique (FC) <input type="checkbox"/>

**Contribution aux coûts de participation :**

jusqu'à 9000 euros par an par étudiant venant d'un pays Partenaire  
jusqu'à 4500 euros par an par étudiant venant d'un pays du Programme

Ces catégories de pays sont définies par l'EACEA comme suit :

- Les pays du Programme sont les Etats membres de l'Union Européenne (EU), ainsi que l'ancienne Yougoslavie, l'Islande, la Norvège, la République de Macédoine, le Liechtenstein et la Turquie.
- Les Pays Partenaires sont les pays non inclus dans les Pays du Programme. Ils sont détaillés dans le Guide du Programme Erasmus + (pages 22-24)

La définition de la catégorie de l'étudiant dépend de sa nationalité et du fait que l'étudiant ait ou non résidé dans un pays du Programme pour plus de 12 mois sur l'ensemble des cinq dernières années avant la candidature (cette règle des 12 mois ne s'applique que pour les étudiants de nationalité d'un pays partenaire). Ainsi:

Les étudiants de nationalité d'un pays partenaire et qui ne sont pas résidents ou qui n'ont pas eu d'activité principale (études, stages ou travail) pour plus de 12 mois sur les 5 dernières années dans un pays du Programme sont considérés comme étudiants de Pays Partenaires. La période de référence de 5 ans est calculée à partir de la date de clôture de la campagne de candidature (définie par le Consortium) pour les étudiants postulant à une bourse Erasmus Mundus.

Les étudiants dont la nationalité correspond à un des pays du Programme sont considérés comme Etudiants de Pays du Programme.

Les étudiants de nationalité correspondante à un pays Partenaire et qui ne respectent pas la règle des 12 mois sont considérés comme des étudiants de pays partenaires.

Les étudiants de double nationalité (d'un pays du Programme et d'un pays Partenaire) doivent spécifier sous quelle nationalité ils postulent lors de leur candidature.

Les frais de participation comprendront pour la première année des frais d'assurance (415 euros), des frais d'assurance Santé (avec une complémentaire Santé - 450 euros), des frais de participation à des journées d'accueil (50 euros), à une université d'été (100 euros), des frais de participation aux frais d'enseignement (3485 euros pour un étudiant d'un pays du programme et 7985 euros pour un étudiant d'un pays partenaire).

Les frais de participation comprendront pour la seconde année des frais d'assurance (415 euros), des frais d'assurance Santé (avec une complémentaire Santé - 450 euros), des frais de "paillasse" selon le lieu de stage (550 euros), des frais de participation au séminaire final (400 euros), des frais de participation aux frais d'enseignement. (2685 euros pour un étudiant d'un pays du programme et 7185 euros pour un étudiant d'un pays partenaire).

**Frais de formation continue SUFCO**

Stagiaire financé : Néant \_\_\_\_\_

Stagiaire non financé : Néant \_\_\_\_\_

Objectif(s)	<p><b><i>Ce master vise à donner aux étudiants une expertise multidisciplinaire, notamment en maladies infectieuses ainsi que dans la compréhension des interactions très complexes qu'il existe entre les agents infectieux et leurs hôtes humains ou animaux ainsi que des conséquences environnementales des thérapies. Les étudiants seront également entraînés à évaluer et gérer les risques liés à l'émergence de maladies infectieuses.</i></b></p> <p><i>Les étudiants seront inscrits les deux années de leur Master à l'université François-Rabelais de Tours, université coordinatrice du master. Les étudiants effectueront un semestre de cours à Tours, puis un semestre à Barcelone. Lors de la seconde année, les étudiants suivront un semestre à Edinburg puis réaliseront un stage de six mois dans l'un des partenaires du réseau, de par le monde.</i></p>			
Originalité	<p>C'est un master labellisé Erasmus Mundus et financé par l'Europe pour 3 promotions (2017-2019, 2018-2020, 2019-2021). La thématique incluant maladies infectieuses et concept de Santé unique est inédit en Europe.</p>			
Capacité d'accueil	24 par promotion			
Conditions d'inscription	<p>1) Etre titulaire d'une licence ou de tout programme équivalent correspondant à 3 ans minimum à temps plein d'une université reconnue dans les domaines suivants : Biologie (avec des enseignements en Immunologie, Maladies infectieuses ou Microbiologie), Sciences médicales, pharmaceutiques ou vétérinaires. 2) Etre classé avec au minimum une mention Assez Bien et 13/20 minimum ou dans le système anglo-saxon être dans la division supérieure de la Seconde Classe (2:1), 3) pouvoir justifier d'un niveau d'anglais C1 -CEFR soit un IELTS Académique de 6,5 (au moins 6 à chaque module) ou un TOEFL-iBT de 92 (au moins 20 par module).</p>			
Durée totale de la formation :	2 ans (3 semestres théoriques et 1 semestre de stage)	Stage de 6 mois		
Production d'un mémoire <span style="margin-left: 150px;">Oui <input checked="" type="checkbox"/></span> <span style="margin-left: 100px;">Non <input type="checkbox"/></span>				
Durée des Etudes :	<input type="checkbox"/> 1 an	<input checked="" type="checkbox"/> 2ans	<i>remarque : le premier semestre est effectué à Tours, le second à Barcelona, le troisième à Edinburg et le 4ème chez un des nos partenaires</i>	
<b>Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages...</b> <i>(annexe 1)</i>				
<b>Moyens</b> (préciser les moyens disponibles, les équipements le cas échéant) :  <b>Enseignants des 3 établissements, intervenants professionnels et personnel technique dédié</b>				
<b>Modalités de contrôle des connaissances</b>	nature, durée des épreuves, matières, coefficients, ect <i>(annexe 1)</i>			
<b>Noms, statut, discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation</b> <i>(annexe 2)</i>				

<b>Evaluation financière :</b> <i>(annexe 3)</i>	
<b>Bilan d'activités des années N – 1 et N – 2</b> <i>Création : première promotion en septembre 2017</i>	
<b>Observations particulières :</b> Nous sollicitons donc la Commission des Moyens pour le vote des tarifs suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Exonération des frais de participation pour les étudiants recevant une bourse de l'EACEA puisque le montant correspondant sera versé par l'EACEA.</li> <li>2) Frais de participation pour les étudiants auto-financés de : <ul style="list-style-type: none"> <li>9000 euros pour les étudiants originaires de pays Partenaires</li> <li>4500 euros pour les étudiants originaires des pays du Programme</li> </ul> </li> </ol> <p>La perception des frais de participation sera effectuée par l'Agence Comptable et un premier versement d'un tiers de ces frais sera demandé à l'étudiant quand il confirmera son inscription après la sélection. Une facture lui sera présentée. Il y aura possibilité de payer par virement.</p> <p>Les frais de participation seront ensuite reversés sur le compte du Consortium IDOH géré par l'antenne financière de l'UFR de Pharmacie.</p> <p>Pour participer aux frais de structure et d'encadrement, le consortium IDOH versera à l'université de Tours, pour chaque étudiant de la promotion, par an, un montant correspondant aux frais d'inscriptions d'un étudiant inscrit en Master (diplôme national), soit 5,7% des frais de participation pour un étudiant originaire d'un pays du Programme et 2,85% des frais de participation pour un étudiant originaire d'un pays partenaire.</p>	
<b>Date d'ouverture :</b> 1 <sup>er</sup> Septembre 2017 (mais année préparatoire financée par l'EACEA débutée en Septembre 2016)	

**Date et signature du responsable de la formation :**

**le 13 Mars 2017**



**Stéphanie Germon**

**Annexe 1  
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTROLE DESCONNAISSANCES**

**U.F.R Sciences Pharmaceutiques**

Filière : Mention "Biologie , Santé" puis à partir de 2018 "Sciences du vivant

Diplôme : Master Erasmus Mundus "IDOH"

Nom du responsable du diplôme : Stephanie GERMON

\* Préciser : CC contrôle continu – ET examen terminal – O oral – E écrit.

MASTER 1 <sup>ère</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE/UE	Coefficient	ECT S	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 7 (S7)</b>								
Cours introductifs en Immunologie et Statistiques	2,5	4	60h	Immunologie élémentaire		20		20
			40h	Statistiques	15			15
Santé Publique	4	6	150h		60	10		70
Immunologie et Immunité des muqueuses	3,5	5	125h		35		30	65
Interactions Hôtes Pathogènes	2	3	75h		24	6		30
Virulence et Résistance	2,5	4	100		40	6		46
Biomédicaments Bio informatique Développement	3,5	5	125		50	10		60
Langue Française	2	3	75			50		50
<b>Total S7</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>750</b>		<b>224</b>	<b>102</b>	<b>30</b>	<b>356</b>

<b>Semestre 8 (S8)</b>								
One Health et zoonoses majeures et endémiques	6	9	225		30	30	10	70
One Health pour les pathologies émergentes et les situations spéciales	6	9	225		25	30	5	60
One Health et Sécurité alimentaire	4	6	150		25	10	5	40
Biosécurité et prévention	2	3	75		20		20	40
Langue espagnole	2	3	75		10	40		50
<b>Total S8</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>750</b>		<b>110</b>	<b>110</b>	<b>40</b>	<b>260</b>
<b>Total année (S7+S8)</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>1500</b>		<b>334</b>	<b>212</b>	<b>70</b>	<b>616</b>

**MASTER 2<sup>ème</sup> année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre**

A préciser pour chaque élément pédagogique

SEMESTRE/UE	Coefficient	ECT S	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
<b>Semestre 9 (S9)</b>	<b>21</b>	<b>30</b>						
Bien être animal et Bioéthique	3,5	5	125		20	30		50
One Health et modèles animaux comparatifs	7	10	250		40	20	40	100
Outils de laboratoire pour les Biosciences	7	10	250		20		80	100
Méthodes analytiques en Biologie Animale	3,5	5	125		20	20	45	85
<b>Total S9</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>750</b>		<b>100</b>	<b>70</b>	<b>165</b>	<b>335</b>

<b>Semestre 10 (S10)</b>								
Stage de 6 mois								
<b>Total S10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>6 mois</b>					

Total année (S9+S10)	41	60	750 + stage 6 mois		100	70	165	335
----------------------	----	----	-----------------------	--	-----	----	-----	-----

### Modalité de contrôle des connaissances M1

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral,

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 7</b>	<b>30</b>			<b>20</b>							
Cours introductifs en Immunologie et Statistiques	4	ET	E/O	2,5	ET	E/O	2,5	E/O	2,5	E/O	2,5
Santé Publique	6	ET	E	4	ET	E	4	E	4	E	4
Immunologie et Immunité des muqueuses	5	ET	E/O	3,5	ET	E/O	3,5	E/O	3,5	E/O	3,5
Interactions Hôtes Pathogènes	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
Virulence et Résistance	4	ET	E/O	2,5	ET	E/O	2,5	E/O	2,5	E/O	2,5
Biomédicaments Bioinformatique Développement	5	ET	E	3,5	ET	E	3,5	E	3,5	E	3,5
Langue Française	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	2	E/O	2
<b>SEMESTRE 8</b>	<b>30</b>			<b>20</b>							
One Health et zoonoses majeures et endémiques	9	ET	E	6	ET	E	6	E	3	E	6
One Health pour les pathologies émergentes et les situations spéciales	9	ET	E	6	ET	E	6	E	3	E	6
One Health et Sécurité alimentaire	6	ET	E	4	ET	E	4	E	2	E	4
Biosécurité et prévention	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	1	E/O	2
Langue espagnole	3	ET	E/O	2	ET	E/O	2	E/O	1	E/O	2

UNITES D'ENSEIGNEMENT Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>SEMESTRE 9</b>	<b>30</b>			<b>21</b>			<b>21</b>		<b>21</b>		<b>21</b>
<b>Bien être animal et Bioéthique</b>	<b>5</b>	ET	E/O	<b>3,5</b>	ET	E/O	<b>3,5</b>	E/O	<b>3,5</b>	E/O	<b>3,5</b>
<b>One Health et modèles animaux comparatifs</b>	<b>10</b>	ET	E/O	<b>7</b>	ET	E/O	<b>7</b>	E/O	<b>6,5</b>	E/O	<b>6,5</b>
<b>Outils de laboratoire pour les Biosciences</b>	<b>10</b>	ET	E/O	<b>7</b>	ET	E/O	<b>7</b>	E/O	<b>6,5</b>	E/O	<b>6,5</b>
<b>Méthodes analytiques en Biologie Animale</b>	<b>5</b>	ET	E/O	<b>3,5</b>	ET	E/O	<b>3,5</b>	E/O	<b>3,5</b>	E/O	<b>3,5</b>
<b>SEMESTRE 10</b>	<b>30</b>			<b>20</b>			<b>20</b>		<b>20</b>		<b>20</b>
<b>Stage</b>											
• <i>rapport de stage</i>	<b>7</b>	ET	E	<b>5</b>	ET	E	<b>5</b>	E	<b>5</b>	E	<b>5</b>
• <i>appréciation du maître de stage</i>	<b>3</b>	CC	E	<b>2</b>	CC	E	<b>2</b>	E	<b>2</b>	E	<b>2</b>
• <i>soutenance</i>	<b>6</b>	ET	O	<b>4</b>	ET	O	<b>4</b>	O	<b>4</b>	O	<b>4</b>
• <i>réponse aux questions</i>	<b>14</b>	ET	O	<b>9</b>	ET	O	<b>9</b>	O	<b>9</b>	O	<b>9</b>

Les partenaires ont harmonisé leur modes d'évaluation: Les étudiants doivent obtenir la note de 10/20 à chaque module (ou 50% dans le système UK). Une seconde session est organisée si nécessaire. Chaque UE est évaluée en contrôle continu et examen terminal ou en examen terminal seul. Chaque pays garde son système de notation. Pour la France, chaque UE est notée de 0 à 20 (avec des coefficients éventuels), 0 la note la plus basse à 20, note la plus haute. 10/20 est la note suffisante pour la validation d'une UE.

A la fin de chaque semestre, les notes sont transférées à Tours qui les adapte au système français, selon le tableau suivant :

ECTS	Definition	FRANCE	ESPAGNE	UK
<b>A</b>	<b>Excellent:</b> outstanding performance with only minor errors	18-20	A+: 10 With Honours A: 9.0-10	90-100 %
<b>B</b>	<b>Very Good:</b> above the average standard, but with some errors	16-17.9	8.0-8.9	80-89 %
<b>C</b>	<b>Good:</b> generally sound work with a number of notable errors	14-15.9	7.0-7.9	70-79 %
<b>D</b>	<b>Satisfactory:</b> fair but with significant shortcomings	12-13.9	6.0-6.9	60-69 %
<b>E</b>	<b>Sufficient:</b> performance meets the minimal criteria	10-11.9	5.0-5.9	50-59%



<b>F</b>	<b>Fail: considerable further work is required</b>	0-9.9	0.0-4.9	0-49%
----------	--	-------	---------	-------

Le nombre d'ECTS correspondant sera ensuite attribué.

# Université François-Rabelais de Tours

## Annexe 2 FICHE "ENSEIGNANTS"

**Intitulé :** Master conjoint Erasmus Mundus "Infectious Diseases and One Health"

<b>Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation</b>	
<b>Nom, statut et discipline</b>	<b>Coordonnées</b> (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)
- GERMON Stéphanie, MCU, Parasitologie, Vaccinologie	UFR Sciences Pharmaceutiques, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.73.46, <a href="mailto:stephanie.germon@univ-tours.fr">stephanie.germon@univ-tours.fr</a>
- BRAND Denys, PU, Virologie	UFR Sciences Pharmaceutiques, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.73.46, <a href="mailto:denys.brand@med.univ-tours.fr">denys.brand@med.univ-tours.fr</a>
- DIMIER-POISSON Isabelle, Parasitologie, Immunologie	UFR Sciences Pharmaceutiques, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.71.83 <a href="mailto:isabelle.dimier@univ-tours.fr">isabelle.dimier@univ-tours.fr</a>
- MEREGHETTI Laurent, PU-PH, Microbiologie	UFR de Médecine, Boulevard Tonnellé
- DANIEL Marc, DR INRA, Virologie	02.47.47.82.19 <a href="mailto:mereghetti@univ-tours.fr">mereghetti@univ-tours.fr</a> INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 <a href="mailto:daniel.marc@inra.fr">daniel.marc@inra.fr</a>
- DENESVRE Caroline, DR INRA	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.76.19 <a href="mailto:caroline.denesvre@inra.fr">caroline.denesvre@inra.fr</a>
- WIEDEMANN Agnès, CR INRA Bactériologie	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 <a href="mailto:agnes.wiedemann@inra.fr">agnes.wiedemann@inra.fr</a>
- BLANCHARD-LAUMONNIER Emmanuelle, MCU-PH, Virologie	UFR de Médecine, Boulevard Tonnellé <a href="mailto:emmanuelle.blanchard@univ-tours.fr">emmanuelle.blanchard@univ-tours.fr</a>
- LAURENT Fabrice, DR INRA Parasitologie, Immunologie	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.45 <a href="mailto:fabrice.laurent@inra.fr">fabrice.laurent@inra.fr</a>
- LACROIX-LAMANDE Sonia, CR INRA Parasitologie, Immunologie	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.45 <a href="mailto:sonia.lamande@inra.fr">sonia.lamande@inra.fr</a>
- GILOT Philippe, DR INRA Microbiologie	INRA, UMR1282 ISP. UFR de Médecine
- PAYANT Isabelle, DR INRA, Bactériologie	02 47 36 61 93 <a href="mailto:philippe.gilot@univ-tours.fr">philippe.gilot@univ-tours.fr</a> INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.76.60 <a href="mailto:isabelle.virlogeux-payant@inra.fr">isabelle.virlogeux-payant@inra.fr</a>
- DOUBLET Benoit, CR INRA, Bactériologie	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 <a href="mailto:benoit.doublet@inra.fr">benoit.doublet@inra.fr</a>
- GAUDY Catherine, MCU-PH, Virologie	INSERM U966, Boulevard Tonnellé UFR de Médecine
- PATIENT Romuald, MCU, Virologie	02.34.37.89.15 <a href="mailto:gaudy_c@med.univ-tours.fr">gaudy_c@med.univ-tours.fr</a> INSERM U966, Boulevard Tonnellé UFR de Médecine
- TOUZE Antoine, Virologie	02.34.37.89.15 <a href="mailto:gaudy_c@med.univ-tours.fr">gaudy_c@med.univ-tours.fr</a> IUT, 29 rue du Pont Volant, 37082 TOURS cedex2, 02.47.36.75.21, <a href="mailto:antoine.touze@univ-tours.fr">antoine.touze@univ-tours.fr</a>

# Université François-Rabelais de Tours

## Annexe 3 - 1 FICHE DEPENSES PREVISIONNELLES

NATURE des DEPENSES	MONTANTS (€)	OBSERVATIONS
<b>FRAIS DE PERSONNELS</b>		Tous les calculs sont réalisés sur la base d'un nombre de 24 étudiants
<b>Enseignants titulaires</b>		
Heures TD	13 600	170 heures à 80 euros/heure
Charges		
Service statutaire		à reverser aux différentes composantes
<b>Intervenants vacataires</b>		
Heures TD	4000	50 h à 80 euros/heure
Charges		
<b>Prestations sur facture</b>		
<b>Personnels IATOS Contractuels</b>		
Heures supplémentaires		
Services statutaires	25 000	poste de coordinateur administratif financé sur le budget du master (montant annuel chargé)
Charges		
<b>Vacataires non enseignants</b>		
Heures	19 760	247h à 80 euros/heure
Charges		
<b>Total frais de personnels Tours</b>	<b>62 400</b>	<b>Cout par promotion pour les heures d'enseignement mais incluant le cout annuel d'un personnel IATOS contractuel</b>
<b>Total frais d'enseignement et de personnels UAB</b>	<b>75 210</b>	<b>Cout par promotion pour les heures d'enseignement mais incluant le cout annuel d'un personnel IATOS contractuel</b>
<b>Total frais d'enseignement et de personnels UoE</b>	<b>153 165</b>	<b>Cout par promotion pour les heures d'enseignement mais incluant le cout annuel d'un personnel IATOS contractuel.</b>
<b>TOTAL FRAIS de PERSONNELS (et d'enseignement pour les partenaires)</b>	<b>290 775</b>	Cout par promotion
<b>FRAIS PEDAGOGIQUES</b>		
Fournitures	4000	Animaux + consommables
Achats d'ouvrages		
Reprographie		
Frais divers	500	
Organisation d'université d'été ou de Workshop	6 600	<b>Cout par promotion</b>
Accueil de professeurs invités	9 900	<b>Cout par promotion (incluant voyage, hébergement..)</b>
<b>Total frais pédagogiques</b>	<b>21 000</b>	<b>Cout par promotion</b>
<b>FRAIS DE DEPLACEMENTS</b>		
Déplacements de personnels	3160	cout par promotion
Déplacements de stagiaires		
Frais divers		
<b>Total frais déplacements</b>	<b>3160</b>	cout par promotion
<b>FRAIS GENERAUX</b>		
Affranchissement et téléphone	100	par an
Publicité et site internet	3 700	par an
Provisions pour amortissements		
Provisions pour risques		
Achats matériel informatique	700	une seule dépense pour toute l'action.
Frais divers	400	par an
<b>Total frais généraux</b>	<b>4 200 + 700</b>	<b>Pour l'ensemble de l'action : 21 700</b>
Autres (Précisez) Frais directs étudiants	67 920	Cout par promotion (2830 euros pour 2 ans/ étudiant)
Création du site de candidature en ligne et 5 ans de maintenance	19 000	une seule dépense pour toute l'action
Assurance qualité	2000	Montant par promotion
Organisation de la sélection des étudiants (réunion, déplacements, hébergements, repas..)	3500	Montant par promotion

Reversement à la Composante		
<b>TOTAL 1</b>	<b>392 555 + 19700</b>	392555 euros par promotion + 19700 couts en dépense unique sur l'action
Reversement à l'Université (= Total 1* 20/80)	<b>6240</b>	Montant correspondant aux frais d'inscription pour un master national pour 24 étudiants par an
<b>TOTAL 2</b> Dépense prévisionnelle totale	<b>1 312 973</b>	
<b>Coût de la formation</b> (total 2)	<b>1 312 973 euros pour les 3 ans</b>	
<b>Effectif minimum par promotion</b>	<b>24</b>	
<b>Participation aux coûts /an</b>	9000 euros pour les étudiants originaires de pays Partenaires 4500 euros pour les étudiants originaires des pays du Programme <b>Origines des étudiants prévues dans le "Grant request" soumis et validé par l'EACEA :</b> <b>Promotion 1 : 19 étudiants Partenaires/ 5 du Programme.</b> <b>Promotion 2 : 18 étudiants Partenaires/ 6 du Programme</b> <b>Promotion 3 : 18 étudiants Partenaires/ 6 du Programme</b>	
<b>Autres recettes</b>	170 000 euros de l'EACEA pour le management du projet	

Précision : Le master se déroule sur 2 ans, les calculs ont été faits pour une promotion d'étudiants soit 2 inscriptions par étudiant.

Chaque année, les étudiants seront inscrits à Tours.

1 étudiant partenaire : 9000x2 ans soit 18000€ et 1 étudiant programme : 4500x2 soit 9000€. Soit, pour la Promotion 1: 19 étudiants partenaires : 19x18 000=342 000 + 5 étudiants programme : 5x 9 000 = 45 000€.

# Université François-Rabelais de Tours

## Annexe 3 - 2 ETUDE FINANCIERE PREVISIONNELLE C.U. SUFCO

POUR COMPLETER CE DOCUMENT, MERCI DE PRENDRE OBLIGATOIREMENT CONTACT AVEC LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION CONTINUE (SUFCO).

<b>Groupe spécifique en formation continue</b>  <b>Effectif :</b>	<b>U. F. R. :</b>  <b>Responsable :</b>  <b>Date de début :</b> <b>Date de fin :</b>
---	---

PREVISION de RECETTES		
<i>Conventions</i>	montant global	€
<b>TOTAL RECETTES</b>		€

PREVISION de DEPENSES		
	Enseignement face à face	€
	Activités périphériques	€
	Frais pédagogiques	€
	Service de formation continue	€
	Autres services centraux	€
Sous-total		€
Solde composante		€
<b>TOTAL DEPENSES</b>		€

DETAIL des DEPENSES PREVUES		
<b>Enseignements (face à face)</b>		
	Rémunérations brutes	€
	Charges sociales et fiscales	€
<b>Total face à face</b>		€
<b>Activités périphériques</b>		
	Rémunérations brutes	€
	Charges sociales et fiscales	€
	Indemnité de responsabilité pédagogique	€
	Charges sociales et fiscales	€
<b>Total activités périphériques</b>		€
<b>Frais pédagogiques directs</b>		
	Frais de déplacements enseignants	€
	Autres frais directs	€
<b>Total frais pédagogiques directs</b>		€
<b>Charges de fonctionnement du service de formation continue</b>		
	Utilisation centre de ressources Béranger	€
	Frais de fonctionnement du service	€
<b>Total SUFCO</b>		€
<b>Contribution aux dépenses communes de l'Université</b>		
	12 % du montant des conventions	€
<b>Total Université</b>		€
<b>Solde composante</b>		
	Participation aux frais de fonctionnement	€
<b>Total solde</b>		€

Signature de la Directrice du SUFCO

## FICHE d'EXECUTION

### 1°) DROITS :

**Effectif**

**Droits**

**Total**

#### Répartition :

**UFR (78%)**

**Université (20%)**

### 2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

**Nombre d'heures**

**Taux heures T. D.**

**Total**